

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Nicolas SCHOUTITH	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD	Mme Géraldine CHEDOZ.
	M. Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Décision modificative n°1 - Exercice 2021 - Budget principal et budget annexe des transports publics urbains

Il est proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2021 pour le budget principal d'une part, et le budget annexe des transports publics urbains, d'autre part.

Les principales intentions du présent budget rectificatif sont les suivantes :

- Retranscrire, au budget 2021, les ajustements proposés au Conseil métropolitain, lors de sa présente séance, en matière de création et d'actualisation des autorisations de programme [AP] et d'engagement [AE] afférentes à la réalisation de projets d'envergure de Dijon Métropole, en termes de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, à savoir :
 - le projet de gestion connectée de l'espace public « On Dijon » ;
 - le projet d'extension et de modernisation du centre de tri de Dijon Métropole ;
 - le projet de déploiement de la filière « Hydrogène » sur le territoire métropolitain.
- Traduire budgétairement la décision du Conseil métropolitain de prolonger et de renforcer des crédits alloués au Fonds de relance Métropolitain [FREM] (*cf. la délibération du Conseil métropolitain du 4 février 2021 actant le prolongement et l'abondement du Fonds de Relance Métropolitain - FREM, ainsi que la délibération proposée lors de la présente séance relative à la modification du règlement d'intervention de ce fonds*).
- Prendre en compte différents ajustements budgétaires.

Vu le rapport détaillé de présentation de la décision modificative n°1 pour l'exercice budgétaire 2021, pour le budget principal et le budget annexe des transports publics urbains, joint au projet de délibération ;

Vu les maquettes budgétaires, ci-annexées, pour le budget principal et le budget annexe des transports publics urbains ;

Considérant, conformément au rapport détaillé et aux maquettes budgétaires ci-annexées, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes, sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2021, du budget principal et du budget annexe des transports publics urbains, ainsi que les maquettes budgétaires correspondantes jointes en annexes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 8

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0